
LE FONDS DES AMBASSADEURS POUR LA PRÉSERVATION CULTURELLE : APPEL DE DOSSIERS

L'Ambassade des Etats-Unis à Rabat a le plaisir d'annoncer le lancement de la compétition pour l'année 2015 du programme « Ambassadors Fund for Cultural Preservation-(AFCP)», le Fonds des Ambassadeurs pour la préservation culturelle.

INTRODUCTION

Le Fonds des Ambassadeurs pour la préservation culturelle a été lancé par le Congrès américain en 2001. A ce jour, le Fonds a soutenu plus de 500 projets à travers le monde, représentant un montant total plus de \$14 millions.

Les exemples des projets soutenus par le fond comprennent le soutien technique pour la restauration de bâtiments anciens, l'étude et la conservation de collections de musées, la préservation de sites archéologiques, la documentation pour sauvegarder des arts traditionnels qui risquent de disparaître, l'amélioration de conditions de préservation des archives et de manuscrits, et la documentation sur des langues indigènes.

Le Maroc est un des pays partenaires de ce programme. Les subventions accordées durant l'année précédente variaient entre USD \$10,000 et USD \$200,000. Toutefois, les bourses peuvent atteindre des montants plus élevés pour des projets exceptionnels.

L'Ambassade des Etats-Unis à Rabat invite donc les propositions pour la préservation de l'héritage culturel pour l'année 2015. **La date limite de soumission des dossiers est le 1er décembre 2014.** Nous invitons les institutions qui souhaiteraient proposer des projets pour le Fonds des Ambassadeurs pour la préservation culturelle à lire attentivement les informations suivantes avant de répondre.

TYPES DE PROJETS

Le programme AFCP soutient les projets de préservation de l'héritage culturel dans les trois catégories suivantes:

- **Les sites culturels**, c'est-à-dire les sites et bâtiments historiques, les lieux sacrés, les monuments et les sites archéologiques
- **Les objets et collections culturels d'un musée, d'un site, ou d'une institution semblable**, comme des pièces archéologiques et ethnographiques, des peintures, des sculptures, des manuscrits, des collections de photographies et films et toute activité de conservation propre à un musée en général
- **Les formes d'expression culturelle traditionnelle** comme la musique traditionnelle, les rituels, le savoir traditionnel, les langues, la danse, l'art dramatique et l'artisanat.

IMPORTANT A NOTER :

Les propositions de projets qui répondent à l'un ou plusieurs des critères suivants recevront une attention particulière pour la compétition de l'année 2015 :

- A. soutenir directement le traité américain ou les obligations de l'accord bilatéral, comme l'accord des protections de propriétés culturelles,
- B. Renforcement des capacités dans les pays à préserver et à protéger le patrimoine culturel,
- C. Soutenir la préservation des sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial,
- D. Avancer à long terme les objectifs de la préservation culturelle, installer les bases de travail ultérieure du programme d'activité appuyées par le program AFCP, ou encourager le maintien ou l'expansion de méthodes éprouvées sur le site ou ailleurs du projet,
- E. engager les femmes, les jeunes ou les communautés défavorisées.

CONDITIONS DE SOUMISSION DES PROJETS

Il est préférable de soumettre les projets en Anglais. Tout projet soumis doit comprendre ce qui suit:

- A. But essentiel du projet, y compris le titre, les dates du projet, zones d'intervention ainsi que toutes autres informations importantes à signaler,
- B. Information sur le demandeur, y compris les coordonnées,
- C. Localisation du projet,
- D. Preuve d'autorisation officielle d'entreprendre le projet ainsi que l'approbation et le soutien de l'autorité nationale compétente,
- E. But du projet. Expliquer brièvement les objectifs du projet et les résultats escomptés,
- F. Description des activités du projet qui explique comment le bénéficiaire compte atteindre les objectifs et les résultats du projet. Présentation des tâches et activités proposées dans un ordre logique, et description de la façon dont ces activités contribuent directement à la réalisation des objectifs et résultats du projet,
- G. délais de réalisation et durée totale du projet qui identifient les phases principales et importantes du projet, ainsi que les dates d'achèvements (NOTE : vous pouvez proposer des périodes de performance pouvant aller jusqu'à 60 mois [cinq ans] avec cinq exercices budgétaires représentant chaque année a part. Les projets doivent commencer avant le 30 septembre 2015 et se terminer au plus tard le 30 septembre 2019),
- H. information sur les membres participants directement au projet en mentionnant particulièrement le nombre approximatif des participants américains et non américains ainsi que le nombre prévu des membres principaux et secondaires dans le projet. Le CV du directeur du projet ainsi que toutes autres personnes contribuant directement avec un rôle principal dans le projet doit être envoyé. Le demandeur doit montrer qu'il a l'expérience qu'il faut et la capacité de réaliser des projets de préservation du patrimoine culturel,
- I. déclaration d'importance, mettant en évidence les valeurs historiques, architecturales, artistiques ou culturels du (site, objet, collection, ou forme d'expression traditionnelle),
- J. Déclaration d'urgence indiquant le danger que cours le projet en expliquant l'opportunité de sa réalisation,
- K. Déclaration de durabilité qui décrit les étapes ou les mesures qui seront prises pour maintenir le site, l'objet ou la collection en bon état après l'achèvement du projet soutenu par les fonds AFCP, ou, dans le cas des formes d'expression traditionnelle culturelle qui préserve et diffuse la connaissance, la documentation ou les compétences résultantes ou acquises de ce projet,

- L. Budget détaillé du projet, délimité au cours des périodes budgétaires d'une année (2015, 2016, 2017, etc.), qui répertorie tous les coûts dans des catégories distinctes (personnel, équipement, fournitures, contractuelles, voyages, transport, partage des coûts...etc.); indiquer les fonds provenant d'autres sources et donner une justification pour tous les coûts prévus de voyages internationaux,
- M. Soumettre des Pièces jointes ainsi que toutes autres documentations pouvant soutenir votre projet, y compris, pas moins de cinq (5) images numériques de haute qualité (.JPEG) ou des fichiers audiovisuels qui transmettent la nature et l'état du site, de l'objet ou de la forme d'expression et dans le cas d'un site ou d'un objet, il faut montrer l'urgence ou la nécessité du projet proposé (effondrement des murs, dégâts des eaux, tissus usés, poignées cassées, etc.) des rapports historiques de la structure, évaluation des besoins de conservation et autres documents de planification établis en préparation pour le projet proposé,

CONTACT

Pour plus d'information, prière de consultez le site-web <http://exchanges.state.gov/afcp>.

Les projets sont soumis à une compétition internationale. Une fois approuvés, ces projets ne pourront commencer qu'après approbation de la disponibilité des fonds pour l'année 2015

Veillez envoyer vos projets avant la date limite du 1er décembre 2014 à rabatgrants@state.gov avec « AFCP 2014 » comme sujet.



Public Affairs Section
Embassy of the United States of America
2, avenue Mohamed El Fassi
Rabat, Morocco
Tel.: 0537-66-8187
Fax: 0537-66-8299